

COVOITURAGE MÉTROPOLE CLERMONTOISE



Partagez vos trajets !
Le SMTC-AC
vous offre jusqu'à

90 €/mois*

**Dans la limite du budget disponible*

Et si vous deveniez covoitureur ? Le SMTC-AC vous accompagne financièrement

Près de 70 % des déplacements domicile-travail sont réalisés par des conducteurs seuls dans leur voiture. Pour inciter au covoiturage du quotidien, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise (SMTC-AC) met en place un dispositif d'aides financières.



Vous êtes conducteur

Le SMTC-AC vous verse 1,5 € par passager et par trajet*.

Cette participation n'inclut pas l'éventuelle contribution financière que vous pourriez demander à vos passagers.

**dans la limite de 4 passagers transportés par jour.*

Conducteurs comme passagers, votre aide est plafonnée à 90 € par mois et 540 € par an.



Vous êtes passager

Le SMTC-AC vous verse 0,10 € / km, dans les limites de 3 € par trajet (soit jusqu'à 30 km pris en charge) et d'un aller-retour journalier.

Vous souhaitez bénéficier de cette offre
Découvrez la marche à suivre



**DÉCOUVREZ LE DISPOSITIF
ET INSCRIVEZ-VOUS
SUR MOV'ICI**

L'inscription MOV'ICI, mode d'emploi

Inscrivez-vous sur MOV'ICI, le service de covoiturage de la Région Auvergne Rhône-Alpes. C'est gratuit !

5 € dès votre inscription sur la plateforme MOV'ICI

Dès votre inscription, le SMTC-AC vous offre un bonus forfaitaire de 5 €.

Pour cela, vous devez compléter intégralement votre profil en ligne et publier votre première annonce de covoiturage « régulier » (à savoir une annonce pour un trajet aller-retour réalisé a minima 2 fois par semaine), en tant que conducteur ou passager. Celle-ci doit rester active au moins 30 jours.

Pour un profil complet,
n'oubliez pas de :

- vérifier votre numéro de téléphone
- renseigner vos coordonnées bancaires
- ajouter votre pièce d'identité

Une seule adresse

movici.auvergnerrhonealpes.fr



Jusqu'à 90 € par mois si vous covoiturez

Vous êtes désormais inscrit sur la plateforme MOV'ICI. Le SMTC-AC peut alors subventionner votre pratique du covoiturage en tant que passager ou conducteur, à condition que vous génériez des preuves de trajet.

Pour cela, géolocalisez-vous à l'aide de votre application MOV'ICI au moment de la prise en charge dans la voiture, mais également lors de la dépose à la fin du covoiturage.

La géolocalisation doit avoir lieu véhicule à l'arrêt, aux adresses de prise en charge et de dépose convenues avec le covoitureur.

À noter

Votre annonce ou votre covoiturage n'est éligible à l'offre du SMTC-AC que si votre trajet est proposé ou réalisé :

- pour une distance comprise entre 5 et 80 kilomètres ;
- depuis ou vers l'une des communes de la Métropole de Clermont-Ferrand, ainsi que Mur-sur-Allier et Pérignat-sur-Allier.



5 bonnes raisons de covoiturer !



1. C'est bon pour votre portefeuille !

À deux, à trois ou à quatre, le covoiturage permet de partager vos frais de carburant et d'entretien.



2. C'est bon pour la planète !

Parce que la voiture individuelle représente à elle seule plus de 15 % des émissions de gaz à effet de serre en France*, rouler à plusieurs permet de réduire les émissions de CO² par voyageur.

3. C'est bon pour votre santé !

Moins de voiture, c'est aussi moins d'émission de polluants, et donc une meilleure préservation de vos poumons. En plus, en covoiturant, vous réduisez votre stress.



4. C'est bon pour vos relations sociales !

Entre collègues, entre amis, entre voisins, et même entre inconnus (grâce aux plateformes de covoiturage), en covoiturant, vous développez votre relationnel !

5. C'est bon pour les bouchons

À 3 dans une voiture, ce sont 2 voitures de moins sur la route. Le covoiturage, c'est moins de bouchons, pour arriver plus vite à bon port !



*source: Ademe - <https://agirpourlatransition.ademe.fr/>



DÉCOUVREZ LE DISPOSITIF
ET INSCRIVEZ-VOUS
SUR MOV'ICI

FRANCE
NATION
VERTE
Agir - Mobiliser - Accélérer

SMTC
Syndicat national des transporteurs de mobilité
de l'agglomération lyonnaise

